

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

Vendredi 8 février 2019

L'an deux mil dix-neuf le huit février à 18 heures 30.

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance madame Channez HERBANNE est désignée à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

Présidente : Madame Caroline CAYEUX

Madame Caroline CAYEUX, monsieur Dominique DEVILLERS, monsieur Jean-Marie JULLIEN, monsieur Gérard HEDIN (départ au dossier n°20), monsieur Franck PIA, monsieur Robert CHRISTIAENS, monsieur Charles LOCQUET, monsieur Jacques DORIDAM, monsieur Bruno MARCHETTI, monsieur Olivier TABOUREUX, monsieur Gilles BOITEL, madame Fatima ABLA, monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE, monsieur André COËT, monsieur Gilles DEGROOTE, monsieur Jean-Paul CORDIER, Monsieur Jean-Luc BRACQUART, monsieur Laurent DELMAS (arrivé au dossier n°10), monsieur Jean-Louis VANDEBURIE, monsieur Jean-Marie DURIEZ, monsieur Jean-Luc BOURGEOIS, madame Elisabeth LESURE, monsieur Edmond BAILLY, monsieur Jean-Jacques DEGOUY, monsieur Alain DRUJON, monsieur Hubert PROOT, monsieur Claude POLLE, monsieur André DUTHOIT, monsieur Noël VERSCHAEVE, monsieur Jacques BILLORE, monsieur Erik MULLOT, Madame Nelly DEBRYE, monsieur Jean-Paul TERNISIEN, monsieur Jean-Louis CHATELET, monsieur Pierre MICHELINO, madame Catherine THIEBLIN, monsieur Jean-Pierre SENECHAL, monsieur Dominique CORDIER, madame Marie Claude DEVILLERS, madame Claudine GEOFFROY, madame Corinne CORILLION, monsieur Yves SAJOT, monsieur Hubert VANYACKER, monsieur Régis LANGLET, madame Anne GEFFROY, monsieur Joël LIONNET, monsieur Jean-Jacques DUBOIS, madame Jacqueline FONTAINE, madame Ada DJENADI, madame Guylaine CAPGRAS, monsieur Philippe VAN WALLEGHEM, monsieur Manuel BALACHE, madame Nathalie BERTOIS, monsieur Sylvain FRENOY, monsieur Jean-Luc SAUVE, madame Cécile PARAGE, monsieur Laurent DELAERE, monsieur Jérôme LIEVAIN, monsieur Mamadou LY (arrivé au dossier n°21), monsieur Philippe VIBERT, monsieur Christophe GASPART, monsieur David NEKKAR, Monsieur Grégory PALANDRE, monsieur Grégory NARZIS, monsieur Aymeric BOURLEAU, monsieur Medhi RAHOUI, monsieur Mohrad LAGHRARI, madame Nathalie KABILE, Monsieur Antoine SALITOT, madame Chanez HERBANNE,

Madame Béatrice LEJEUNE, monsieur Laurent SAULNIER, monsieur Serge COURTOIS, monsieur Philippe DESIREST, madame Florence ITALIANI, monsieur Didier LEBESGUE, Monsieur Michel ROUTIER monsieur Alain ROUSSELLE monsieur Patrick SIGNOIRT monsieur David ILLIGOT, madame Charlotte COLIGNON, madame Salima NAKIB

monsieur Jean-François DUFOUR représenté par monsieur Jean-Jacques DEGOUY
madame Martine DELAPLACE représentée par madame Claudine GEOFFROY
Monsieur Frédéric GAMBLIN représenté par monsieur Robert CHRISTIAENS
monsieur Christian SADOWSKI représenté par monsieur Gérard HEDIN (jusqu'au dossier 19)
monsieur Laurent LEFEVRE représenté par madame Caroline CAYEUX
madame Nicole WISSOTZKY représentée par monsieur Jean-Marie JULLIEN
Madame Françoise BRAMARD représentée monsieur Olivier TABOUREUX
monsieur Denis NOGRETTE représenté par madame Ada DJENADI
monsieur Christophe de l'HAMAIDE représenté par monsieur Dominique DEVILLERS
madame Anne FUMERY représenté par monsieur Dominique CORDIER
monsieur Jean-Charles PAILLART représenté par monsieur Gilles DEGROOTE
Madame Béatrice PERNIER représentée par monsieur Jean-Jacques DUBOIS
monsieur Bruno GRUEL représenté par monsieur André COËT
Monsieur Thibaud VIGUIER représentée par madame Jacqueline FONTAINE
madame Aysel SENOL représentée par monsieur Pierre MICHELINO
monsieur Mamadou LY représenté par monsieur Franck PIA (jusqu'au dossier 20)
monsieur Christophe TABARY représenté par monsieur Laurent DELMAS (à partir du dossier 10)
madame Aissé TRAORE représentée par monsieur Mohrad LAGHRARI
Monsieur Benoit MIRON représenté par monsieur Charles LOCQUET
madame Elodie BAPTISTE représentée par monsieur Arnaud DE SAINTE MARIE
Monsieur Gérard HEDIN représenté par monsieur Jacques DORIDAM (à partir du dossier n°21)

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019 - Date d'affichage : le 15 février 2019

Nombre de présents :

68 du dossier 1 au dossier n°9
69 du dossier 10 au dossier n°19
68 au dossier n°20
69 à partir du dossier n°21

Nombre de votants:

87 pour les dossiers n°1 et n°2
86 au dossier n°3
(monsieur Dominique Devillers ne prend pas part au vote)
87 du dossier 4 à 9
89 du dossier 10 au dossier n°19
88 à partir du dossier n°20

Le conseil communautaire s'est réuni en séance publique au siège de la communauté d'agglomération du Beauvaisis le vendredi 8 février 2019 à 18 H 30 conformément aux dispositions de l'article L 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

Administration générale - personnel communautaire - Indemnisation pour frais hébergement - salon SIMA

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le barème de remboursement forfaitaire d'hébergement, pour les agents de la direction économie de la CAB, qui participent à des salons où la collectivité est exposante, comme suit :

- 15,25 € par repas du midi ou du soir ;
- 150 € au maximum pour une nuitée exclusivement pour les agents de la direction économie chargé d'organiser des salons où la collectivité est exposante ; le montant remboursé ne pourra bien évidemment en aucun cas excéder le montant des dépenses effectivement engagées ;
- 60 € pour une nuitée dans les autres cas.

1 - Administration générale - personnel communautaire - tableau des emplois communautaires - ajustements

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la création des 9 postes au 15 février 2019, suite à des modifications de grades, aux remplacements d'agents mutés ou partis en retraite ou en vue de favoriser l'évolution de carrières des agents ainsi que des besoins de ressources supplémentaires au sein des services.

2 - Administration générale - personnel communautaire - régime indemnitaire – modification

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le nouveau régime indemnitaire des assistants territoriaux socio-éducatifs et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants au 1^{er} février 2019, en application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations, les cadres d'emplois

3 - Économie - maison de l'emploi et de la formation (MEF) - financement - convention d'objectifs pour les années 2019 à 2021

Monsieur Dominique DEVILLERS ne prend pas part au vote

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de contribuer financièrement en faveur de la maison de l'emploi et de la formation (MEF), par une subvention de fonctionnement d'un montant de 305 622 euros, pour l'année 2019, afin de lui permettre la poursuite des missions.

4 - Administration générale - commande publique - groupement de commandes marchés de travaux, de fournitures et de services - convention constitutive - avenant n° 3

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité la signature de l'avenant n°3 à la convention constitutive groupement de commandes marchés de travaux, de fournitures et de services afin d'y intégrer la commune de Lafraye comme membres du groupement de commandes.

5 - Administration générale - finances - transferts de ressources - attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2019

Les membres du conseil communautaire adoptent à l'unanimité 21 218 863, 42 € le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2019 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de procéder au mandatement des attributions de compensation positives mensuellement et au recouvrement des attributions de compensation négatives trimestriellement.

6 - Administration générale - finances - régie de recettes de l'Aquaspace - mise en débet du régisseur - demande de remise gracieuse

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la demande de remise gracieuse du déficit de 73,50 euros dans l'encaissement des cartes bancaires de la régie de l'Aquaspace.

7 - Économie - cession d'une parcelle au profit de la SCI Whitcomb Judson

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de vendre à la société Whitcomb Judson ou toute autre personne se substituant, la parcelle cadastrée section ZD n° 111 d'une superficie de 9 472 m² au prix de 31 257,60 € HT, conformément à l'avis des domaines ;

8 - Économie - zone d'activités économiques du Tilloy - transfert à la communauté d'agglomération du Beauvaisis - acquisition des lots restant à commercialiser

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'acquérir les lots 1, 2 et 4 du lotissement du Tilloy d'une superficie totale de 17 109 m² appartenant à la ville de Beauvais au prix de 35 € HT le m², soit un total de 598 815 € HT, conformément à l'avis des domaines ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

9 - Administration générale - règlement général sur la protection des données (RGPD) - adhésion à l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO)

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'adhésion à l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO) moyennant une cotisation de 58 euros pour l'année 2019 ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de l'externalisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPD) et à la réalisation des prestations associées.

10 - Politique de la ville - contrat de ville - programmation 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la mise en œuvre du programme d'actions 2019 du contrat de ville ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité madame la présidente ou le vice-président délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce programme ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat ou tout autre partenaire, pour les actions du contrat de ville portées par la communauté d'agglomération du Beauvaisis (service prévention/sécurité, service des affaires culturelles, service économique (pépinière d'entreprises « Start Lab »), école d'art du Beauvaisis, conservatoire à rayonnement départemental et réseau des médiathèques du Beauvaisis, ...) ainsi qu'à signer toutes les pièces s'y rapportant ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la communauté d'agglomération du Beauvaisis

11 - Politique de la ville - prévention de la délinquance - soutien de l'association France Victimes 60 - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attribution de subventions au profit de l'association France victime 60, comme suit :

- 1 850 euros pour l'action « groupe de parole pour femmes victimes de violences conjugales » ;
- 5 000 euros pour l'action « accueil mineur victime »

12 - Politique de la ville - prévention de la délinquance - soutien de l'association Ligue française pour la santé mentale (LFSM) - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'association la Ligue française pour la santé mentale, en complément des subventions demandées auprès du SPIP, du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance) et de la DDPJJ (direction de la protection judiciaire de la jeunesse).

13 - Politique de la ville - prévention de la délinquance - soutien de l'association pour l'insertion, formation, éducation et prévention (IFEP) - acompte sur la subvention 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le versement d'une subvention de 79 927,74 euros à l'association IFEP, afin d'intervenir sur les quartiers prioritaires, principalement auprès du public 11-21 ans, au moyen du travail de rue et des accompagnements individuels ou collectifs, en lien avec les familles et en complémentarité avec les services sociaux et les structures présentes sur le territoire de l'agglomération.

14 - Politique de la ville - prévention de la délinquance - remise de prix et gratifications

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'achat de cadeaux divers, lots et objets publicitaires servant de gratification, pour le service prévention de la délinquance, pour un montant de 4 500 € euros.

15 - Politique de la ville - prévention de la délinquance - forum français pour la sécurité urbaine – adhésion

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer au forum français pour la sécurité urbaine en tant que membre actif, ce réseau a pour objectif de renforcer les politiques locales de sécurité urbaine respectant un équilibre entre prévention, répression et solidarité, et de promouvoir le rôle des collectivités territoriales dans l'élaboration des politiques au niveau national et européen.

Le montant de l'adhésion est de 2 730 euros.

16 - Environnement - espaces naturels - sites Natura 2000 - massif forestier du Haut Bray de l'Oise et cavité Larris-Millet à Saint-Martin-le-Noëud – animation

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de solliciter des subventions auprès des partenaires publics mobilisés dans ce dossier à un taux de financement maximum de l'assiette subventionnable (HT) pour le réseau Natura 2000- massif forestier du Haut Bray et Cavité de Larris-Millet.

17 - Environnement - assainissement collectif des eaux usées - délégation de service public - choix du délégataire

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de choisir la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise (SEAO) comme délégataire du service public d'assainissement collectif des eaux usées des communes de Allonne, Auteuil, Auneuil, Aux-Marais, Bailleul-Sur-Thérain, Berneuil-En-Bray, Bonlier, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Fouquénies, Frocourt, Goincourt, Herchies, Hermes, La-Neuville-en-Hez, Laversines, Le-Mont-Saint-Adrien, Litz, Milly-Sur-Thérain, Pierrefitte-en-Beauvaisis, Rainvillers, Rochy-Condé, Saint-Germain-la-Poterie, Saint-Léger-En-Bray, Saint-Martin-le-Noëud, Saint-Paul, Savignies, Therdonne, Tillé, Troissereux et Warluis, membres de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, pour une durée de dix (10) ans, à compter du 1^{er} mars 2019 ;

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité le contrat de délégation du service public d'assainissement collectif des eaux usées ;

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer le contrat de délégation de service public avec la société des eaux et de l'assainissement de l'Oise et toutes pièces afférentes à cette affaire.

18 - Environnement - assainissement collectif des eaux usées - délégation de service public - commune de Bresles - avenant

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité l'avenant au contrat de délégation de service public d'assainissement collectif par la commune de Bresles qui définit la répartition des dépenses d'entretien du réseau unitaire entre le service d'eaux pluviales et le service d'eaux usées. Les dépenses relatives aux eaux usées seront affectées sur la part du délégataire.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président à signer toutes pièces relatives à l'avenant.

19 - Environnement - assainissement collectif des eaux usées - station d'épuration de Hermes - convention de gestion

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la signature de la convention de gestion de la station d'épuration de Hermes entre la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) et la communauté de communes Thelloise (CCT), définissant les modalités de gestion des ouvrages faisant l'objet d'une gestion commune et de financement de leurs charges.

Les membres du conseil communautaire désignent à l'unanimité messieurs Manuel Ballache, Robert Christiaens et en qualité de délégués titulaires au sein du comité de gestion de la station d'épuration de Hermes et messieurs Jean-Luc Bourgeois et Grégory Palandre délégués suppléants.

20 - Environnement - assainissement collectif des eaux usées - station d'épuration des eaux usées de la Neuville-en-Hez - reconstruction - demande de subvention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du conseil départemental de l'Oise pour la mission d'assistance maîtrise d'ouvrage à la reconstruction de la station d'épuration de la Neuville-en-Hez.

21 - Environnement - assainissement collectif des eaux usées - commune de Bresles - dévoiement de réseaux - demande de subvention

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à solliciter une aide financière au taux le plus élevé auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie et du conseil départemental de l'Oise pour les travaux de réhabilitation du réseau unitaire rue de Saint-Gervais à Bresles.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité la réalisation des travaux du réseau d'assainissement de la rue Saint-Gervais et celui de la rue Dumoulin-Provost suivant les principes de la charte pour la qualité des réseaux d'assainissement.

22 - Environnement - assainissement collectif des eaux usées - tarifs de la surtaxe d'assainissement collectif 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de conserver un prix de l'assainissement collectif harmonisé incluant la redevance de modernisation des réseaux de collecte à 1,8198 € HT par m³ comme en 2018 sur la base d'une facture type 120 m³ pour les 25 communes de l'ex-CAB 31 relevant du service d'assainissement collectif, en introduisant une composante fixe dans le tarif d'assainissement de la ville de Beauvais.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de ne pas répercuter les effets de la baisse de la redevance de modernisation des réseaux de collecte sur les communes de Bailleul-sur-Thérain, Bresles, Crèvecœur-le-Grand, Hermes, Laversines et la Neuville-en-Hez, pour initier l'harmonisation du prix de l'assainissement collectif.

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de fixer à partir du 1^{er} mars 2019, le montant de la surtaxe assainissement collectif de chaque commune intéressée par ce service.

23 - Économie - pépinière et hôtel d'entreprises - ouverture des services du centre d'affaires au profit de cabinets chargés de restructurations d'entreprises

Les tarifs proposés dans le cadre du centre d'affaires sont les suivants :

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'ouvrir la location de bureaux au sein de la pépinière et hôtel d'entreprises aux cabinets mandatés dans la restructuration d'entreprises du territoire aux conditions tarifaires du centre d'affaires dont les tarifs sont les suivants :

- loyer de 140 € HT/ hors charge / m² annuel ;
- forfait services 75 € mensuel par entreprise ;
- charges applicables par surface louée.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à signer tout document concernant la mise à disposition de bureaux au sein de la pépinière d'entreprises pour une période ne pas excédant 23 mois au profit de cabinets de restructuration.

24 - Économie - pôle territorial en innovation, Agritech et numérique agricole - appel à projets 2019

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de lancer la nouvelle vague d'appel à projets lors du Salon international du machinisme agricole (SIMA) 2019, qui s'adresse à tous porteurs de projets respectant les critères d'éligibilité, pour être éligibles les projets doivent notamment répondre au moins à une des trois thématiques suivantes : machinisme agricole, numérique agricole, technologie agricole.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cet appel à projets.

25 - Économie - pôle territorial en innovation, Agritech et numérique agricole - appel à projets 2018 - octroi de subventions

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'attribuer une subvention de 10 000 euros à chacune des entreprises suivantes : Instar-Robotics, EARL Bayart Dominique et Precifield, dans le cadre de l'appel à projets du pôle territorial en innovation, Agritech et numérique agricole.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à cet appel à projets et au versement de cette subvention.

26 - Économie - commerce - club des managers de centre-ville – adhésion

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité d'adhérer au club des managers de centre-ville pour l'année 2019, le montant de l'adhésion s'élève à 100 € par an.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

27 - Économie - insertion - projet de garage solidaire du Beauvaisis - octroi de subvention

Les membres du conseil communautaire acceptent à l'unanimité de subventionner le garage solidaire à hauteur de 17 500 € par an pour deux ans ;», porté par l'association Synergies Activ' qui propose des services de mécanique automobile à des tarifs adaptés aux publics précaires afin de faciliter la levée du frein à l'emploi que constitue l'insuffisance de mobilité.

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

28 - Équipements culturels - réseau des médiathèques du Beauvaisis - lycées les Jacobins et Jeanne-Hachette - conventions de partenariat

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente ou le vice-président délégué à signer les conventions de partenariat entre le réseaux des médiathèques du Beauvaisis le lycées les Jacobins et Jeanne-Hachette, afin d'élargir et développer des partenariats avec des structures locales, en fixant des modalités d'intervention et en formalisant les échanges.

29 - Équipements culturels - maladrerie Saint-Lazare - projets à rayonnement artistiques et culturels (PRAC) - demande de subvention à la région Hauts-de-France

Les membres du conseil communautaire autorisent à l'unanimité la présidente à solliciter une subvention de 15 000 € auprès de la région Hauts-de-France au titre du nouveau dispositif PRAC (projet à rayonnement artistiques et culturels) pour le développement des activités de la maladrerie Saint-Lazare. Ce dispositif PRAC est dédié notamment à l'accompagnement des lieux culturels mettant en œuvre un projet artistique déclinant un ou plusieurs des axes suivants : création (production et résidence), programmation et diffusion, médiation/sensibilisation dans une logique d'élargissement et de formation des publics.

30 - Petite enfance - relais assistants maternels (RAM) - contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales - avenant

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité l'avenant au contrat enfance jeunesse avec la caisse d'allocations familiales afin d'intégrer au au 1^{er} janvier 2018 l'extension du relais assistantes maternelles à 4,5 ETP (au lieu de 3 ETP) liée à la fusion des territoires de Bresles et de Crèvecœur-le-Grand.

La séance est levée à 20 heures 15

Fait à Beauvais le 8 février 2019

Pour Extrait Conforme,

La présidente,
Caroline CAYEUX

